



DÉPANNAGE DE FLEXIBLES HYDRAULIQUES SUR SITE
URGENCE-MAINTENANCE-SUIVI PRÉVENTIF

OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

RAISON SOCIALE :

RESPONSABLE :

ADRESSE :

CODE POSTALE - VILLE :

TÉLÉPHONE :

PORTABLE :

FAX

ADRESSE DE FACTURATION (si différente) :

SIRET :

TVA INTRACOMUNAUTAIRE :

ACTIVITÉ DE VOTRE SOCIÉTÉ :

REGLEMENT :

- COMPTANT OU CHEQUE LORS DE L'INTERVENTION
- COMPTANT, CHEQUE A LA RECEPTION DE LA FACTURE
- A 30 JOURS PAR CHEQUE
- A 30 JOURS PAR TRAITE ACCEPTÉE

CONDITIONS GENERALES :

⇒ Clause de réserve de propriété : il est expressément convenu que nous conservons l'entière et exclusive propriété de la marchandise vendue jusqu'au paiement intégral de son prix. Loi 80.335 du 12.05.1980 parue au journal Officiel des 12 et 13 mai 1980. Cette convention est opposable non seulement à l'acheteur mais également à ses créanciers et aux tiers.

⇒ Nos ventes sont faites au comptant et sans escompte à notre domicile, sauf stipulation contraire.

⇒ L'acceptation de nos traites ne constitue ni novation, ni dérogation à la clause ci-dessus.

⇒ Le refus d'acceptation de nos traites ou de défaut de paiement d'un effet à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance, sans mise en demeure préalable.

⇒ Nous nous réservons en outre de suspendre ou d'annuler les commandes en cours et de demander éventuellement des dommages et intérêts.

⇒ Escompte : pour tout règlement anticipé au délai de référence, il ne sera pas appliqué d'escompte.

⇒ Pénalité : pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis aux taux légal à une fois et demi le taux d'intérêt légal (loi 92-1442 du 31/12/1992).

⇒ Tout retard d'échéance ou rejet de LCR, entraînera la fermeture du compte.

⇒ Les frais d'impayés sont à la charge du client.

⇒ En cas de litige, tant avec nos fournisseurs que nos clients, ceux-ci seront jugés par le tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, seul compétent même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

A :

LE :

SIGNATURE :

LU ET APPROUVÉ :

MERCI DE NOUS RETOURNER CE DOCUMENT SIGNÉ ACCOMPAGNÉ D'UN KBIS ET RIB